

AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de fruits et de légumes.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait la demande.

Publié le	9 novembre 2022
Date limite de remise des propositions	23 novembre 2022 – 15h Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour exercer une activité de vente de fruits et de légumes. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Parking CCAS – Front de mer de Saint-Paul. 

Caractéristiques essentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie maximale : 10 M X 6 M - Jours d'exploitation : 7 jours / 7. - Matériel : Chapiteaux démontables
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an, sans possibilité de reconduction tacite . Le porteur de projet est informé que l'activité envisagée pourra être arrêtée sous un an en cas de travaux car il s'agit d'un site de projet PRU (programme de renouvellement urbain).
Redevance minimale	88,90 € / mois pour un emplacement de 3 M X 3 M
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, attestation d'hygiène, descriptif de l'activité envisagée, <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 % 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40 % 3. Proposition financière du candidat 20%
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE VENTE DE FRUITS ET LEGUMES», contre récépissé ou envoyé par pli recommandé à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul <i>Direction Valorisation Economique & Touristique</i> <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i> CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine (Tél : 0262 45 90 69)</p> <p>Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr/ sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr /</p>